

Indorama Ventures Public Company Limited

Politique de Non-discrimination du Conseil

(Approuvé par le conseil d'administration n°6/2015 daté du 13 Novembre 2015)

Remarque

Dans le cas où certaines dispositions contenues dans cette politique sont en conflit avec les lois locales, les règles et les règlements d'une entité quelconque, ces lois locales, règles et règlements prévaudront.

Politique de Non-discrimination du Conseil

Le Conseil d'Administration d'Indorama Ventures public Company Limited affirme par la présente qu'il respecte l'ensemble des politiques qui incombent à l'entreprise et qu'il rejette toute forme de discrimination dans la nomination et la compensation de directeurs en aucune façon, y compris, mais non limité, à la discrimination contre le genre, la race, la religion ou d'autres formes reconnues par la Déclaration des Nations Unies des Droits de l'Homme¹.

Etant conscient du besoin de nommer des directeurs avec un large éventail d'expérience pouvant mener à l'échange d'idées et à la direction de l'organisation, le Conseil a reconnu qu'il n'exposera pas de biais ou discrimination, que ce soit positif ou négatif et nommera de nouveaux directeurs basés sur leurs qualifications, expériences ainsi que le potentiel pour contribuer au succès de l'entreprise.

¹ Déclaration des Nations Unies des Droits de l'Homme
" Article 2

Tout le monde a le droit à l'ensemble des droits et libertés exposés dans cette Déclaration sans distinction de n'importe quelle sorte, comme la race, la couleur, le sexe, la langue, la religion, l'opinion politique ou l'origine sociale, la propriété, la naissance ou tout autre statut. En outre, aucune distinction ne pourra être faite sur la base du statut politique, juridique ou international du pays ou le territoire auquel une personne appartient, que ce soit indépendamment, fiduciairement, de façon non-autonome ou sous une autre forme de limitation de souveraineté."

Source: <http://www.un.org/en/universal-declaration-human-rights/>